

**Liste des principales lois du Parlement appliquées par les ministères
du gouvernement fédéral—fin**

Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi	Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi
Transports—suite		Transports—fin	
S.R.C. 1947 26	<i>Bearharnois Light, Heat and Power.</i>	S.R.C. 1952 311	Revision du capital des Chemins de fer nationaux du Canada.
42	Commissaires du havre de Port-Alberni.	1955 29	Chemins de fer nationaux du Canada.
1948 10	Remboursement aux commissaires du havre de New-Westminster.	31	Remboursement d'obligations des chemins de fer nationaux du Canada.
1950 1	Maintien de l'exploitation des chemins de fer.		
S.R.C. 1952 2, 302	Aéronautique.		
16	Connaissements.	Travail—	
20	Ponts.	S.R.C. 1952 72	Ministère du Travail.
29	Marine marchande du Canada.	108	Justes salaires et heures de travail.
34	Commissaires du havre de Belleville.	132	Rentes sur l'État.
38	Commission maritime canadienne.	134	Indemnisation des employés de l'État.
39	National-Canadien et Pacifique-Canadien.	152	Relations industrielles et enquêtes visant les différends du travail.
42	Société canadienne des télécommunications transmarines.	178	Indemnisation des marins marchands.
45	Transport aérien.	236	Réintégration dans les emplois civils.
79	Ministère des Transports.	286	Coordination de la formation professionnelle.
135	Ports et jetées de l'État.	295	Allumettes à phosphore blanc.
136	Chemins de fer de l'État.	1952-1953 19	Justes méthodes d'emploi.
137	Discipline à bord des bâtiments de l'État.	1955 50	Assurance-chômage.
157	Aménagement de l'énergie des rapides internationaux.	1956 38	Égalité de salaire pour les femmes.
169	Expédition du bétail.		
174	Taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes.	Travaux publics—	
187	Conseil des ports nationaux.	1935 34	Construction d'ouvrages publics.
193	Protection des eaux navigables.		
202	Billets de transport.	S.R.C. 1952 91	Subventions aux bassins de radoub.
211	Pipe-lines.	106	Expropriations.
233	Radio.	114	Passages d'eau.
234	Chemins de fer.	138	Droits de passage dans les ouvrages de l'État.
242	Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.	193	Protection des eaux navigables, Partie I.
262	Télégraphes.	216	Résidence du premier ministre.
271	Transports (Commissaires des Transports).	228	Travaux publics.
276	Bateaux sauveteurs des États-Unis.	269	Route transcanadienne.
291	Transport des marchandises par eau.	324	Circulation sur les terrains du gouvernement.

PARTIE IV.—L'EMPLOI DANS L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Commission du service civil*.—Au sens le plus large, le Service civil fédéral comprend tous les serviteurs de la Couronne, sauf les titulaires de fonctions politiques ou judiciaires, qui sont employés comme fonctionnaires civils et dont la rémunération est payée entièrement et directement au moyen de crédits votés par le Parlement. Les fonctionnaires forment tous ensemble le personnel des divers ministères, commissions, offices, bureaux et autres organismes fédéraux. Presque toutes les catégories de professions sont représentées dans le Service civil. Quelques fonctionnaires sont nommés directement par l'une ou l'autre ou chacune des deux chambres du Parlement; un bon nombre, par des ministères et autres organismes aux termes de certaines lois, en général avec l'approbation exécutive du gouverneur en conseil; et les autres, la grande majorité, sont choisis et nommés par la Commission du service civil.

* Texte revu par M. M. Maclean, secrétaire de la Commission du service civil du Canada, Ottawa.